

Formation en droit des mineurs

Mercredi 5 avril 2023 de 17h00 à 19h00

En ligne

Les procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement de second degré

PROGRAMME

I - Les règles devant le Conseil de discipline

- les textes applicables
- la saisine
- la convocation
- le déroulement du Conseil de discipline
- les décisions possibles

II - Les principes de droit qui régissent le conseil de discipline

- droit à l'information (accès au dossier)
- droit à la défense (comment ? par qui ?)
- les principes qui régissent les sanctions

III - Après la décision ?

- les voies de recours
- l'effacement

INTERVENANTES

- Nathalie KILO, Avocate au Barreau de la Seine Saint-Denis
- Carole SULLI, Avocate au Barreau de PARIS, Co-responsable de la commission mineurs du SAF



Formation en droit des mineurs

Mercredi 5 avril 2023 de 17h00 à 19h00

En ligne

Les procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement de second degré

PÉDAGOGIE

Compétences visées

Connaissance de la règlementation applicable devant les conseils de disciplines concernant les mineurs.

Public visé et prérequis

Toute personne intéressée par le droit des mineurs et particulièrement disciplinaire : avocat.e.s, juristes, éducateurs.trices, magistrat.e.s, parents d'élèves ; pas de prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques.

Échanges sur les situations et cas pratiques. Débats.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 4 avril.

Tarifs:	
	Avocat adhérent SAF : Gratuit
	Avocat non adhérent SAF et autre public : 50€ TTC
	Élève-avocat : Gratuit

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB N°2018-001 en date du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : 2 heures

PRISE EN CHARGE FIF-PL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL - 104 rue de Miromesnil 75384 Paris Cedex 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 - site http://www.fifpl.fr

Pour valider la formation, il sera **INDISPENSABLE** vous inscrire préalablement en ligne sur le site du SAF : http://lesaf.org/ de vous connecter à la session de formation en ligne et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une attestation de présence vous sera adressée après la formation.